

pagnies dont une canadienne, une anglaise et une américaine ont transigé des affaires de garantie. Les affaires faites en 1888 et 1889 étaient comme suit :—

| ACCIDENTS. | 1888. | 1889. |
|-----------------------------|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Primes reçues..... | 249,048 | 278,755 |
| Montant assuré..... | 38,078,066 | 43,735,729 |
| Payé pour réclamations..... | 112,022 | 127,156 |
| GARANTIE. | | |
| Primes reçues..... | 62,549 | 68,549 |
| Montant garanti..... | 10,107,204 | 10,721,160 |
| Payé pour réclamations..... | 22,589 | 17,835 |

Assurances sur les glaces.

863. Trois compagnies dont une canadienne, une anglaise, et une américaine ont assuré les glaces. Les primes reçues pendant l'année étaient de \$27,870, le montant en force de \$454,619 et les pertes encourues de \$7,863. Deux compagnies de Montréal ont transigé ce genre d'affaires, mais ont remplacé les glaces cassées au lieu de les payer. Leurs rapports ne donnent pas le montant en force.

Compagnies d'assurance de toutes sortes.

864. A la fin de 1889, il y avait 90 compagnies sous la surveillance du surintendant des assurances. Elles étaient engagées dans les affaires ainsi qu'il suit :—

| | |
|--------------------------------|----|
| Assurance sur la vie..... | 42 |
| “ “ (mutuelle)..... | 5 |
| “ contre le feu..... | 36 |
| “ maritime à l'intérieur..... | 6 |
| “ maritime océanique..... | 3 |
| “ contre les accidents..... | 9 |
| “ de garantie..... | 3 |
| “ des chaudières à vapeur..... | 2 |
| “ des glaces..... | 4 |

Dépôts entre les mains du gouvernement.

865. Le montant total des dépôts entre les mains du receveur-général pour la protection des porteurs de polices s'élevait au 3 juillet 1890 à la somme de \$17,226,206. \$1,018,697 étaient aussi déposées entre les mains de directeurs canadiens, soit un